

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACBD Association des Critiques et journalistes de Bande Dessinée

Le 22 mars 2014 au Salon du livre de Paris.

ACCUEIL PAR LE PRÉSIDENT : recensement des présents et des procurations.

Membres présents (30) :

Philippe Audoin, Jérôme Briot, Benoît Cassel, Stéphane Dubreil, Yaël Éckert, Francis Forget, Yves Frémion, Laure Garcia, Patrick Gaumer, Philippe Guillaume Antoine Guillot, Brieg Haslé-Le Gall, Sébastien Kimbergt, Thierry Lemaire, Laurence Le Saux, Daniel Muraz, Michel Nicolas, Jean-Christophe Ogier, Pascal Ory, Dominique Petitfaux, Fabrice Piault, Christophe Quillien, Gilles Ratier, Benjamin Roure, Florian Rubis, Patrick Sichère, Jean-Laurent Truc, Laurent Turpin, Pierre Vavasseur et Anne-Laure Walter.

Des procurations (pas plus de 3 par membre) ont été données à :

Philippe Audoin (Laurent Mélikian), Jérôme Briot (Hélène Beney, Jérôme Dieuset), Benoît Cassel (Laurent Cirade), Yaël Éckert (Sophie Torlotin), Patrick Gaumer (Nicolas Anspach, Laurent Beauvallet, Thierry Bellefroid), Laure Garcia (Marie-Hélène Bonnot, Sébastien Moig, Frédérique Pelletier), Brieg Haslé-Le Gall (Marc Carlot, Virginie François, Didier Quella-Guyot), Thierry Lemaire (Boris Henry, Manuel Picaud), Jean-Christophe Ogier (Hervé Cannet, Damien Perez), Dominique Petitfaux (Ariel Herbez), Pascal Ory (Philippe Belhache), Gilles Ratier (Nicolas Fréret, Gilles Médioni, Stéphane Rossi), Jean-Laurent Truc (Jean Bernard) et Laurent Turpin (Joël Dubos, Éric Potel, Pascal Vigneron).

Soit un total de 57 membres présents ou représentés.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

(menée par le président Jean-Christophe Ogier) : toilettage des statuts à partir des propositions envoyées à tous les membres avec le lien vers notre site et les actuels statuts de l'ACBD.

La modification statutaire proposée par le bureau consistait dans la réécriture de trois articles. Voici, finalement, les amendements aux statuts de l'ACBD adoptés à l'unanimité (moins une abstention sur l'article 11), après une proposition d'ouverture proposée par Yves Frémion :

Article 3 - Siège social

Le siège social est fixé au 16 rue des Roses, boîte 68, 75018 Paris (France). Le siège social peut être modifié sur simple décision du bureau.

Article 9 - Bureau

L'association est dirigée par un bureau dont les membres sont élus par l'assemblée générale pour un an parmi les membres actifs, lors d'un vote qui peut avoir lieu à bulletin secret sur la demande d'au moins un membre actif. Le bureau est composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un trésorier, d'un secrétaire adjoint et d'un trésorier adjoint. Ses membres sont rééligibles.

Les candidats doivent faire connaître leur candidature au moins trois semaines avant l'assemblée générale, au Bureau qui en informe l'ensemble des adhérents.

Au-delà de ce délai, aucune candidature ne sera considérée comme valable.

Lors de sa première réunion, le Bureau précise la répartition des postes en son sein.

En cas de vacance, le Bureau pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif lors de l'assemblée générale suivante.

Article 11 - Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire réunit une fois par an, sur convocation du bureau, de préférence au premier trimestre, les membres actifs et associés à jour de leur cotisation annuelle. Les membres honoraires y sont admis sans droit de vote. Pour que l'assemblée puisse délibérer valablement, la moitié au moins des membres actifs et associés à jour de leur cotisation doivent y être présents, ou représentés par un autre adhérent via un pouvoir transmis au bureau. Aucun adhérent ne peut détenir plus de trois pouvoirs en plus du sien propre. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée, pour laquelle il ne sera pas requis, doit être convoquée par le bureau.

L'assemblée générale ordinaire examine et vote en scrutin public le rapport d'activité présenté par le président et le bilan financier établi par le trésorier. Il procède à l'élection du nouveau bureau suivant les modalités fixées à l'article 9.

Les adhérents désirant soumettre une question au débat et au vote de l'assemblée générale doivent en faire la demande au bureau au moins un mois avant sa tenue. Quinze jours au moins avant l'assemblée générale, le Bureau adresse aux adhérents sa convocation et son ordre du jour. Les questions non inscrites à l'ordre du jour ne peuvent y faire l'objet d'un vote.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RAPPORT MORAL DES ACTIVITÉS 2013 (lu par le secrétaire général Gilles Ratier)

* L'association compte, à la date du 22 mars 2014, 73 membres actifs, 7 membres associés et 3 membres honoraires. Les demandes d'adhésion consistent en un dossier de présentation et doivent être soutenues par 2 parrains, membres actifs de l'ACBD, en dehors des membres du bureau ; ensuite, le bureau est seul habilité à valider les adhésions, après avoir étudié les dossiers des postulants ; il existe aussi, pour certaines fonctions particulières, des statuts de membre associé et de membre honoraire : des passerelles sont mises en place entre ces statuts.

C'est ainsi que nous avons accueilli cette année, en tant que membres actifs, Stéphane Dubreil (*Guerres et histoire*), Laurence Le Saux (*Télérama*), Sébastien Moig (*maxoe.com*), Damien Perez (*CaseMate*), Benjamin Roure (*bodoi.info*), Sophie Torlotin (*RFI*) et Anne-Laure Walter (*Livres Hebdo*).

Par ailleurs, nous déplorons la disparition de 2 personnalités de l'ACBD : Marie-Pierre Larrivé qui fut pendant plusieurs décennies responsable BD de l'Agence France Presse - elle était encore membre honoraire de l'association et en fût même, pendant une période, la vice-présidente - et Ivan Drapeau, le premier président de l'ACBD, lors de sa création fin janvier 1984.

* Comme tous les ans, un compte-rendu chiffré, bilan comptable et événementiel de l'année passée, réalisé par le secrétaire général Gilles Ratier, a été diffusé, avant le 31 décembre. Ce rapport a bénéficié, cette année, de l'aide efficace de Raphaëlla Barré pour les blogs BD, d'Ariel Herbez pour les parutions suisses, de Philippe Guillaume pour la liste des adaptations cinématographiques de BD, de Brieg Haslé-Le Gall pour la liste des collections BD en kiosques et pour la mise en page et, surtout, de Manuel Picaud pour l'édition numérique, les sites Internet BD et les festivals invitant des auteurs BD ; hélas, ce dernier, pris par d'autres obligations, souhaite arrêter son essentielle contribution. Ce rapport est toujours aussi bien repris, que ce soit par les médias régionaux, nationaux, et internationaux (il existe même, désormais, une sorte de rapport Ratier en Espagne) : c'est devenu une référence attendue par tous les acteurs du milieu et c'est l'un des principaux attraits de notre site où il est proposé intégralement. Bien entendu, le fait que nous nous inscrivions dans la durée (c'est la 14^{ème} année consécutive qu'il est réalisé) est pour beaucoup dans la consécration de ce rapport dont les principales données et conclusions sont largement diffusées, en premier lieu par l'AFP.

* Pourtant, le bureau de l'association a dû publier, le 3 janvier 2014, un communiqué de presse à la suite de celui diffusé par le groupe Delcourt contestant sa place en termes de parts de marché, en se basant sur des données partielles. Personne ne pouvant avoir de chiffres définitifs à la date où le rapport est diffusé, le bureau recommandait à Delcourt de ne pas faire sa publicité sur le dos de l'ACBD.

* Cette information, comme bien d'autres, aurait pu être mise sur notre site <http://www.acbd.fr>, mais nous avons dû nous tourner vers un nouveau prestataire – Fractale Corp – pour obtenir une refonte totale du système. Merci au secrétaire adjoint Laurent Turpin pour avoir assuré l'interface pour cette mise à jour compliquée qui nous a quand même permis d'avoir un site compétitif et opérationnel, qui reste élégant, sobre et efficace : sa vertu majeure étant d'être notre principale vitrine. Notons aussi l'ouverture, par le vice-président Fabrice Pialt, du fil Twitter de l'ACBD. Des moyens sont ainsi donnés pour, dans l'année, améliorer la visibilité de l'association sur Internet et dans les réseaux sociaux.

* Autre réalisation de l'association à régler prochainement : la réactualisation du listing complet des éditeurs de BD, destiné uniquement à nos membres. C'est un gros travail dont la base, fournie par Gilles Ratier, a été mise à jour par Michel Nicolas entre 2009 et 2011 ; depuis, même si Manuel Picaud a tenté de le faire, avant de renoncer devant l'ampleur du travail, personne n'a pu s'en occuper.

* Si le déroulement de l'opération *Grand Prix de la critique Bande dessinée/ACBD* (à partir de la fin octobre) semble convenir à tout le monde, celle des *20 indispensables de l'été : c'est l'été, lisez des BD !* (en juin) ne remporte pas toujours l'unanimité chez nos membres : n'hésitez pas à proposer de nouvelles idées pour améliorer cette procédure dans les discussions qui vont suivre la lecture de nos différents états des lieux. Je vous rappelle que le *Grand Prix de la critique Bande dessinée/ACBD*

dessinée/ACBD a pour but de « soutenir et mettre en valeur, dans un esprit de découverte, un livre de bande dessinée, publié en langue française, à forte exigence narrative et graphique, marquant par sa puissance, son originalité, la nouveauté de son propos ou des moyens que l'auteur y déploie. »

* L'annonce officielle du *Grand Prix de la critique* fut faite par l'AFP, le 9 décembre 2013, et consacrait Chloé Cruchaudet pour son album *Mauvais Genre* chez Delcourt. Sous le kakémono-étendard de l'ACBD, ce prix reconnu et envié par l'ensemble du milieu a finalement été décerné à l'auteure, le 31 janvier 2013, à la Cité internationale de la BD et de l'image d'Angoulême. Notre président Jean-Christophe Ogier, entouré du vice-président Antoine Guillot – qui s'est occupé efficacement des relations avec l'auteur et l'éditeur - et du secrétaire général Gilles Ratier, lui a remis un très beau dessin hommage à son œuvre (fort bien encadré) dû au précédent lauréat : Emmanuel Guibert.

* *Le Prix Asie de la Critique ACBD*, qui a été créé suite à une proposition de la part du salon *Japan Expo* et qui distingue une BD asiatique, parue en français entre le mois de juillet de l'année précédente et le mois de juin de l'année en cours, est toujours, lui aussi, très bien accueilli : il a été remis, pour sa 7^{ème} année d'existence, le 11 juillet 2013, à l'album *Opus* de Satoshi Kon, paru aux éditions Imho, au lendemain du festival *Japan Expo* ; les organisateurs de l'événement ayant décidé de ne pas faire de cérémonie des Japan Expo Awards, cela a privé l'ACBD d'une scène publique pour remettre son *Prix Asie*. Merci à Jérôme Briot, et à ceux qui l'ont accompagné sur cette affaire, pour avoir mené à bien cette mission.

* Par ailleurs, pour la 5^{ème} année consécutive, pendant le festival *bdBOUM* de Blois, signalons qu'un autre rendez-vous ACBD avec le monde de l'édition, le samedi après-midi, a de nouveau plutôt bien fonctionné : pendant plus de 2 heures, sous la forme d'un speed-dating, chaque éditeur présentait, pendant 1/4 d'heure à 3 ou 4 journalistes, ses productions à venir ; puis les journalistes changeaient d'interlocuteurs. Plus d'une quinzaine d'éditeurs (des plus importants aux petites structures) ont répondu présents et ce rendez-vous a été une nouvelle fois possible grâce à l'effort de présence réalisé par nos membres sur le festival *bdBOUM*. D'ailleurs, cette manifestation est, avec celle d'Angoulême – où nous tenons notre traditionnel repas informatif du jeudi midi –, celle où nous sommes les plus nombreux à nous retrouver pour discuter sur la bande dessinée et sur ceux qui la font...

> **VOTE DU RAPPORT MORAL** (proposé par le président Jean-Christophe Ogier) :
Adopté à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER (lu par le trésorier Brieg Haslé-Le Gall)

– Cotisations

Depuis l'assemblée générale du 27 mars 2010, la cotisation à l'ACBD est passée à 25 euros minimum. Comme de coutume (via un courriel d'appel à cotisation et deux rappels), nous vous avons demandé de faire l'effort de régler votre cotisation entre janvier et début mars afin de pouvoir arrêter les comptes avant la présente assemblée générale. La trésorerie de l'ACBD remercie celles et ceux qui ont suivi le fonctionnement interne de l'association.

> Votes des adhérents présents ou représentés : faut-il modifier le montant de la cotisation annuelle ? Contre à l'unanimité.

– Rappel

Les membres non à jour de leur cotisation au moment de l'assemblée générale ne font plus partie de l'ACBD ! Pour y entrer à nouveau, il leur faudra suivre la procédure de candidature obligatoire à chaque nouvel adhérent (2 parrains, lettre de candidature et dossier à envoyer...). 2 membres n'ont pas souhaité renouveler leur cotisation et quittent de ce fait l'ACBD : Xavier Mouton-Dubosc (membre actif) et Jean-Philippe Martin (membre associé). 16 membres (contre 19 l'an passé) se sont montrés généreux vis-à-vis de l'ACBD cette année en versant plus des 25 € minimum (de 30 à 40 €) : merci à eux !

– Grand Prix de la Critique

Cette année, la remise du Grand Prix de la Critique 2014 coûte à l'association l'encadrement de la planche offerte par Emmanuel Guibert à Chloé Cruchaudet (100 €) et le cocktail offert par l'ACBD à la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême (527,40 €).

– Banque

Dépôts en février et mars 2013 par le trésorier des cotisations 2014.

– **Frais bancaires et d'assurance** : l'ACBD et ses membres à jour de leur cotisation annuelle sont couverts lors de nos rencontres communes par l'assurance de la Société Générale. Par ailleurs, l'ACBD dispose si besoin d'une assistance juridique.

– Bilan financier 2013-2014

Dépenses par secteurs depuis mars 2013

Bureau de l'association	320,84 €	(/2013 : 117,12 €)
18/05/13	14 €	frais de fournitures bureautiques
26/09/13	291 €	frais de déplacement (frais mars 2014 anticipés)
11/03/14	15,84 €	frais postaux
Vie de l'association	203,64 €	(/2013 : 72,12 €)
10/12/13	30 €	frais de fournitures bureautiques
09/01/14	157,80 €	frais pour les obsèques de Marie-Pierre Larrivé
25/01/14	15,84 €	frais postaux
Investissement	0 €	(/2013 : 382,72 €)
Grand Prix de la Critique	634,66 €	(/2013 : 585,50 €)
25/01/14	100 €	frais encadrement GPDLC 2014
30/01/14	527,40 €	cocktail remise GPDLC 2014
10/02/14	7,26 €	frais postaux
Site Internet	1649,58 €	(/2013 : 200 €)
05/08/13	1435,20 €	refonte du site www.acbd.fr
03/09/13	71,76 €	extension quota base SQL du site www.acbd.fr
27/12/13	47,83 €	SQL + hébergement www.acbd.fr
10/03/14	94,79 €	SQL + hébergement www.acbd.fr
Banque et assurances	117,13 €	(/2013 : 108 €)
2013-2014	117,13 €	frais bancaires et d'assurances annuels
Total dépenses	2925,85 €	(/2012 : 1465,46 €)

Recettes depuis mars 2013

Total recettes **2075 €** (/2013 : 1881 €)

Résultat 2013-2014 **- 850,85 €** (Résultat 2012-2013 + 144 €)

Trésorerie

Solde actuel **2675,77 €** (/2013 : 2759,88 €)

– Budget 2014-2015

Dépenses prévisionnelles

printemps 2014	50 €	frais dépôt en Préfecture des Statuts modifiés
courant 2014	200 €	frais site Internet
courant 2014	150 €	frais divers éventuels
juin 2014	1000 €	anniversaire des 30 ans de l'ACBD
janvier 2015	800 €	remise Grand Prix de la Critique ACBD 2015 (encadrement, cocktail...)
total	2200 €	contre 2750 € provisionnés en 2013

- Recettes prévisionnelles

Janvier à mars 2000 € cotisations 25 € x 80 membres actifs ou associés

> **VOTE DU RAPPORT FINANCIER** (proposé par le président Jean-Christophe Ogier) :
Adopté à l'unanimité

* Le mot du trésorier sortant (Brieg Haslé-Le Gall)

Élu à la trésorerie de notre association en 2003, quelques mois après mon arrivée à l'ACBD, j'ai assuré durant 10 ans la gestion de nos comptes. Alors que nous partions de loin (moins de 300 € en banque), nous avons, grâce notamment à une gestion beaucoup plus scrupuleuse et à deux augmentations de nos cotisations (20 € minimum depuis mars 2008 au lieu de 15 €, puis 25 € minimum depuis mars 2010), réalisé de nombreux investissements : logo officiel de l'ACBD, site Internet, dépôt des marques « ACBD » et « Grand Prix de la Critique » à l'I.N.P.I., cocktails et réceptions, encadrements des GPDLC, kakémonos, nouveau site Internet, etc.

Pour mémoire, j'ai également assuré la mise en forme des éléments de notre communication (développement et gestion du site Internet, mise en page du rapport annuel de Gilles Ratier, conception de nos cartes d'invitation, etc.).

Ayant prévenu le Bureau il y a plus d'une année, j'ai aujourd'hui décidé de passer la main, concentrant l'essentiel de mes activités bénévoles sur la présidence de l'association Les Amis de Bruno Le Floc'h œuvrant à la mémoire de ce créateur disparu en octobre 2012.

Même si cela n'a pas toujours été « un long fleuve tranquille », je tiens à remercier vivement les élus du Bureau avec qui j'ai été amené à travailler : Jean-Christophe, Gilles, Laurent, Fabrice et Antoine bien sûr, mais aussi d'anciens élus comme la chère Marie-Pierre Larrivé (une sacrée marraine !), l'ami Philippe Guillaume, et mes adjoints successifs : Laure Garcia, Jérôme Briot et Patrick Gaumer. Spéciale dédicace à Virginie François qui fut d'une redoutable efficacité.

Après cette décennie passée au « trésor » de l'ACBD, je souhaite bonne chance et bon courage à ceux qui s'apprêtent à prendre la relève ! Et fort de cette longue expérience, je resterai bien évidemment disponible pour les accompagner afin d'assurer la meilleure des transitions.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU (proposé par le président Jean-Christophe Ogier, après avoir rappelé les nouvelles dispositions votées lors de l'AG extraordinaire)

L'équipe soutenue par le bureau encore en fonction au début de cette assemblée générale a été élue à l'unanimité, moins 1 abstention :

- Fabrice Piauxt (*Livres Hebdo*) proposé pour le poste de président
- Antoine Guillot (*France Culture*) et Jean-Christophe Ogier (*France Info*) proposés pour les postes de vice-présidents
- Gilles Ratier (*L'Écho du Centre...*) proposé pour le poste de secrétaire général
- Laurent Turpin (*bdzoom.com...*) proposé pour le poste de secrétaire adjoint
- Patrick Gaumer (*Dictionnaire mondial de la BD Larousse*) proposé pour le poste de trésorier
- Jérôme Briot (*Zoo*) proposé pour le poste de trésorier adjoint

DISCUSSIONS AUTOUR DE LA VIE DE L'ASSOCIATION menée par le nouveau président Fabrice Piauxt qui rappelle que pour être membre actif de l'ACBD, il faut être critique ou journaliste ayant une rubrique régulière sur le 9e art dans quelque média que ce soit à condition que ses activités rémunérées ne soient pas liées à la production de bandes dessinées dans un but lucratif. Si des membres actifs ne correspondent plus à cette définition, leur statut peut évoluer vers celui de membre associé ou honoraire. Rappelons encore que le fait d'appartenir à l'ACBD ne donne droit à aucun avantage particulier : le fichier est diffusé à tous organismes et attachés de presses demandeurs, lesquels sont seuls décisionnaires des suites à donner.

* En ce qui concerne le **Prix Asie de la Critique ACBD**, le bureau est favorable à une poursuite de l'opération et délègue à nouveau Jérôme Briot pour s'en occuper de A à Z. La procédure actuelle ayant fait ses preuves, le bureau de l'ACBD propose de la reconduire. Jérôme informe l'assemblée que les Japan Expo Awards ayant été annulés depuis 2013, le Prix Asie-ACBD a manqué de visibilité l'an passé, mais que pour 2014, les organisateurs de Japan Expo proposent une possibilité de décerner le prix sur une scène de la manifestation, et d'accompagner la remise de ce prix d'une table ronde.

* La procédure de vote pour le **Grand Prix de la critique Bande dessinée/ACBD** ayant, elle aussi, fait ses preuves, le bureau de l'ACBD propose de la reconduire.

* **Propositions d'améliorations :**

– de la procédure de vote pour **Les 20 indispensables de l'été** : ce fonctionnement semble imparfait vu que peu de mangas, de comics ou BD pour la jeunesse y figurent. Le bureau est ouvert à toute réflexion sur la philosophie et l'évolution de cette liste. C'est un chantier à ouvrir pour 2014. Une discussion s'engage autour de la possibilité de mettre en place des « quotas », sur le fait d'intégrer la *short list* des mangas sélectionnés pour le Prix Asie ACBD. Laure Garcia indique qu'il faut arriver à différencier cette liste de l'esprit du Grand Prix de la Critique tout en maintenant un niveau d'exigence élevé. Jérôme Briot pense qu'un rendez-vous physique, lieu de débat pour aboutir à la sélection finale serait sans doute utile.

– de la mise à jour régulière du site www.acbd.fr, qui sera désormais assurée par Jérôme Briot.

*** Autres sujets de discussion :**

- Concernant le rapport Ratier, Philippe Guillaume se propose de remplacer Manuel Picaud sur la partie concernant le livre numérique. Le bureau réfléchira de son côté aux moyens de faciliter la réalisation du rapport.
- La réactualisation du listing des éditeurs sera effectuée par Michel Nicolas qui se propose de reprendre cette lourde charge. Il se fera aider par Laurent Mélikian qui s'était aussi porté volontaire par mail.
- Le « speed-dating » de Blois, avec les représentants des éditeurs, s'est une nouvelle fois très bien déroulé. Le bureau réfléchit à mettre sur pied une seconde rencontre annuelle, au printemps, en vue de la présentation aux journalistes de l'activité éditoriale du 2^{ème} semestre.
- Les rencontres avec le SNE et le SNAC n'ont pas forcément vocation à se renouveler annuellement, mais plutôt en fonction des événements. Fabrice Piauxt insiste sur le besoin d'un engagement précis des participants au cas où se mettrait en place un nouvel événement de ce type.
- Les 30 ans de l'ACBD : le bureau se propose de préparer cet événement, qui pourrait se tenir en juin. L'idée étant d'inviter les éditeurs et anciens lauréats qui pourront ainsi croiser les adhérents.
- Concernant la communication interne entre membres de l'ACBD, aucune formule ne convient vraiment : le système « répondre à tous » des mails est à bannir et le forum du site n'a eu aucun succès. L'ACBD dispose désormais d'un compte twitter mis en service par Fabrice Piauxt, destiné à être le relais de nos initiatives et auquel chacun peut s'abonner, ainsi que d'un compte Facebook ouvert par Philippe Audoin. Laure Garcia propose de prévoir des rendez-vous réguliers entre membres via le groupe Facebook. Une réunion des membres intéressés par le sujet (Philippe Audoin, Thierry Lemaire, Laure Garcia et Stéphane Dubreil), avec des membres du bureau, sera organisée par ce dernier pour déterminer le meilleur usage et la manière d'organiser ces comptes.

Remerciements au BIEF, à l'organisation du Salon du Livre de Paris et à son commissaire général qui ont facilité notre venue en cet espace du Salon du livre de Paris, à une heure matinale.

LE BUREAU DE L'ACBD

Fabrice PIAULT (*Livres Hebdo*)

Antoine GUILLLOT (*France Culture*)

Jean-Christophe OGIER (*France Info*)

Gilles RATIER (*L'Écho du Centre*)

Laurent TURPIN (*bdzoom.com*)

Patrick GAUMER (*Dictionnaire mondial de la BD Larousse*)

Jérôme BRIOT (*Zoo*)